



PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES D'ACCUEIL - VILLE DE STRASBOURG

La Ville de Strasbourg a mis en place à partir de la rentrée de septembre 2013 un nouveau service à destination des familles : le relais petite enfance.

C'est un service complet pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil : information, conseil pour le choix, enregistrement et traitement des demandes en accueil collectif ou accompagnement pour le recours à une assistante maternelle.

Enregistrement des demandes d'accueil

Les demandes d'accueil pour un **accueil hebdomadaire de plus de 20 heures** sont enregistrées et traitées par le Relais petite enfance puis présentées en commission d'attribution des places. Cette commission garantit transparence et équité dans le respect des règles de priorité prévues dans la charte qualité.

Les demandes d'inscription sont prises à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Les parents ont la possibilité de faire part de deux choix préférentiels d'établissement et de préciser les horaires souhaités au plus juste de leurs besoins.

Pour un accueil hebdomadaire de moins de 20 heures, ou pour un accueil ponctuel, les familles s'adressent directement aux établissements d'accueil de leur choix ; il en est de même si la famille souhaite un accueil chez une assistante maternelle via une **crèche familiale** gérée par une association.

Les critères de priorité pour l'attribution d'une place d'accueil

Priorité 1 : Les situations sociales et de santé : enfants issus d'une famille aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté et dont les parents travaillent ou sont en démarche active d'insertion professionnelle, enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, enfants en situation de vulnérabilité.

Priorité 2 : La situation familiale : présence d'un membre de la fratrie dans l'établissement, grossesse multiple.

Au delà de ces priorités, l'affectation des places se fait par ordre chronologique.

Permanences et rendez-vous du Relais petite enfance

Au Centre Administratif 1 parc de l'Etoile, tous les jours, lors de permanences ou sur rendez-vous.

Dans les quartiers, 2 créneaux par semaine, auprès des relais d'assistantes maternelles.

Contactez le 03 88 43 65 58 ou relaispetiteenfance@strasbourg.eu